

## **COMMUNE DE BIOT**

## **AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

## RELATIVE AU PROJET DE REVISION DU REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE

Par arrêté n° AM/2019/235 en date du 25 septembre 2019, le Maire de BIOT a ordonné l'ouverture de l'enquête publique relative à la révision du Règlement Local de Publicité.

Celui-ci vise à :

- Adapter le RLP en vigueur aux nouvelles dispositions règlementaires et objectifs de développement communal ;
- Réduire la densité publicitaire tout en assurant la visibilité des entreprises Route de la Mer et secteur de Sophia-Antipolis ;
- Valoriser la qualité des enseignes, tout en répondant aux besoins des acteurs économiques ;
- Préserver les quartiers d'habitat et les sites remarquables ;
- Valoriser le développement durable et le cadre de vie nocturne.

M. Gérard MAUREL, Ingénieur territorial principal en retraite, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par décision du Tribunal Administratif de Nice.

L'enquête se déroulera dans les locaux des **Services Techniques** de Biot, 700 av. du Jeu de la Beaume, à BIOT

## du 18 octobre (8h30) au 20 novembre 2019 (17h00) inclus,

du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h.

Pendant la durée de l'enquête, chacun pourra prendre connaissance du dossier et, soit consigner ses observations sur le registre d'enquête, soit les adresser par voie postale à : Monsieur le commissaire enquêteur, Révision du RLP, Mairie de Biot-Sophia Antipolis, CS 90339, 06 906 Sophia Antipolis Cedex, ou par courrier électronique à : reglementpublicite@biot.fr. Le dossier d'enquête ainsi que les observations et propositions transmises selon les différentes modalités mises en place (registre papier, courriers électroniques, courriers papier, observations écrites reçues par le Commissaire Enquêteur) seront également consultables sur le site internet de la Commune pendant la durée de l'enquête à l'adresse suivante : <a href="https://www.biot.fr/cadre-de-vie/economie/reglement-local-de-publicite/">https://www.biot.fr/cadre-de-vie/economie/reglement-local-de-publicite/</a>.

Un accès gratuit au dossier est garanti sur un poste informatique mis à disposition du public à l'accueil des Services Techniques, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le commissaire enquêteur recevra le public dans les locaux des Services Techniques :

- Le vendredi 18 octobre 2019 de 9h00 à 12h00 ;
- Le lundi 4 novembre 2019 de 9h00 à 12h00;
- Le mercredi 20 novembre 2019 de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30.

Son rapport et ses conclusions, transmis au maire dans un délai d'un mois à l'expiration de l'enquête, seront tenus à la disposition du public au service urbanisme aux heures d'ouverture et sur le site internet dédié pendant une année. A l'issue de l'enquête publique, le projet de révision du RLP, tel que présenté dans le dossier soumis à enquête et éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur, sera soumis au Conseil Municipal pour approbation.

Les demandes d'informations relatives à l'enquête peuvent être formulées auprès du service urbanisme de la Ville de Biot au 04 93 65 78 89.

Le Maire.